



COOPÉRATIVE
DE SERVICES À DOMICILE
DE LA MRC DE MONTMAGNY

7, rue St-Jean-Baptiste Est,
Montmagny, QC, G5V 1J6
418 248-2433

Dans ce numéro :

Fondation Vivre à domicile;	2
Loi-cadre sur l'économie sociale au Québec;	3
Tournoi de golf coopératif;	4
Un répit pour moi;	5
L'assurance autonomie en bref;	6
Pour mieux répondre à vos besoins;	7
Ouverture du panier de services.	8

Sommaire :

- L'objectif de la Fondation est d'assumer une partie raisonnable des services pour permettre aux gens de demeurer à leur domicile;
- Une loi-cadre pour favoriser l'accès à des marchés publics pour les entreprises d'économie sociale;
- Merci aux partenaires, l'activité «Vins et Fromages» fut une belle réussite;
- Le ministre Hébert et le projet d'assurance autonomie.

Le Saisonnier

Année 3, no° 3

Juin 2013

Soyons fiers de notre Coopérative!



Madeleine Corriveau,
présidente

Notre Coopérative reçoit actuellement de nombreuses reconnaissances. En effet, le 16 novembre dernier, nous recevons le prix Prestige 2012 décerné par la Chambre de commerce de Montmagny dans la catégorie «Entreprise de services». Le 11 avril dernier, nous nous sommes vu attribuer le prestigieux «Mercure» de la Fédération des chambres de commerces du Québec pour la gestion proactive de la main-d'œuvre pour les PME.

Enfin, la Coopérative est lauréate au niveau régional pour les Pléiades dans la catégorie «Entreprises d'économie sociale».

Bien sûr, nous sommes très fiers de ces marques de reconnaissance. Elles contribuent à la notoriété de notre Coopérative. Nous avons actuellement plusieurs projets de développement en cours et nous croyons que ces prix nous permettront de les faire progresser.

Nous, membres du conseil d'administration, voyons dans ces prix de la fierté. Mais, ce qui nous importe d'abord et avant tout, ce sont nos gens!

Suite à la page 3

Déjà 15 ans!

La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny est au cœur de votre quotidien depuis déjà 15 ans! Constituée le 28 mai 1998, elle existe grâce à des membres qui ont cru en la nécessité d'une telle entreprise sur notre territoire. Rappelons le travail de nos fondateurs: Mme Estelle Loubert, Mme Sonia Nadeau Lacroix, M. Richard Bélanger, Mme Noëlla Chabot, feu Mme Thérèse Mercier, feu M. Fernand Bernard, Mme Thérèse A. Robert, M. Claude Doyon, Mme Michelle Chabot, Mme France Marois et feu Mme Rita M. Proulx. Merci à vous de nous avoir transmis vos convictions et d'avoir contribué à une telle réussite.

Merci



Le Saviez-vous ?

Depuis quelques années, la Coopérative constate un décrochage de la clientèle en raison de la faible indexation des programmes d'aide financière et de la croissance des coûts liés à la dispense de services de qualité. Cette réalité est d'autant plus vraie lorsque la clientèle requiert une certaine intensité de services. Ce sont notamment ces raisons qui ont motivé les administrateurs de la Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny à constituer une fondation.

L'objectif de la Fondation est d'assumer une partie raisonnable de la facture des services d'aide domestique, d'assistance à la vie quotidienne et de répit. Pour ce faire, la Fondation a défini deux (2) programmes : « **Bien chez soi** » et le programme « **Coopératif** » qui établissent les critères d'admissibilité à l'aide financière des personnes démunies.

Une grille d'évaluation sera privilégiée comme outil de travail. Celle-ci tiendra compte de la grille déjà existante du programme d'exonération financière pour les services en aide domestique (PEFSAD), basée sur les revenus de la clientèle, des besoins de celle-ci et/ou d'un référencement par le Centre de santé et de services sociaux du territoire (CSSSML). Ainsi, les personnes les plus démunies auront droit à une aide financière de la **Fondation Vivre à domicile**. Le montant résiduel à payer par la clientèle ne dépassera pas la moitié de la facture à payer, une fois les aides financières appliquées.

Grâce à l'importante collaboration des coopératives de la MRC de Montmagny qui ont choisi de verser la moitié des bénéfices de la Classique de golf Simon Painchaud à la **Fondation Vivre à domicile**, celle-ci pourra aider des gens dès cet été. Cette importante collaboration aura un impact réel et concret pour soutenir les personnes désirant demeurer à la maison le plus longtemps possible. À cet effet, la clientèle qui recevra le soutien de la Fondation sera invitée à « **donner au suivant** » en encourageant à son tour les coopératives de notre territoire, en guise d'appréciation. Un beau geste d'intercoopération!

La population peut offrir son appui de différentes façons :

- Don individuel offert par chèque ou argent comptant
- Don à la mémoire d'un être cher lors d'un décès
- Don par testament
- Don d'actions, de biens ou de police d'assurance
- Don lors des activités de financement

Par ailleurs, la **Fondation Vivre à domicile** a besoin de bénévoles pour participer à l'organisation de ses activités-bénéfices.

Pour obtenir plus d'informations ou pour faire un don, communiquez avec nous au **418 248-2433** ou par courriel à : **info@fondationvivreadomicile.com**. Nous vous invitons également à visiter notre site Internet au **www.coopsd.com**.

Soyons fiers de notre Coopérative! (suite)

Bien sûr, il y a nos membres. Certains nous confient leurs enfants, d'autres nous confient leurs proches qui sont vulnérables et tous nous ouvrent leurs portes. Tous ces gens développent avec notre personnel une relation de confiance.

«Une chance que j'ai les services de la Coopérative, sinon je ne pourrais pas rester chez moi.»
Mme Rioux, Cap St-Ignace

«Mon intervenante à domicile est comme ma fille. Quand j'ai de la peine, je peux me confier à elle.»
Mme Tanguay, Montmagny

«Notre intervenante à domicile accomplit les tâches que nous n'avons pas le temps de faire avec le travail et les enfants.»
Mme Robichaud et M. Gallagher, Montmagny

Il y a également notre personnel. Celui-ci a non seulement le souci du travail bien fait, mais aussi la préoccupation de la relation de confiance qu'il entretient avec les membres. Souvent, nos employés reçoivent des confidences.

«Mon travail n'est pas une corvée, c'est une mission qui m'a été confiée, que j'ai acceptée avec humilité.»
Lisette Couture, intervenante à domicile, Ste-Apolline-de-Patton

«J'apprécie le contact humain. Je ne peux me passer de cela. J'ai besoin de me sentir utile.»
Rosalie Deschênes, intervenante à domicile, Montmagny

Tous ces témoignages ont été extraits de notre site Web amélioré. Je vous invite à vous l'approprier : **www.coopsd.com**. Il contient une foule de renseignements et nous souhaitons qu'il devienne un outil de communication, autant pour nos membres que pour nos employés, nos partenaires et les membres du conseil d'administration.

Le 28 mai, la Coopérative fêtait son 15^e anniversaire. Soyons fiers de notre Coopérative! Elle nous appartient. Merci à vous tous pour ce que vous faites. Tous ensemble, nous avons bâti au fil des ans, une entreprise d'excellence.

par Madeleine Corriveau, présidente

Le Québec présente une loi-cadre pour l'économie sociale

Bonne nouvelle! Le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi-cadre en mars dernier. Celle-ci devrait permettre de définir juridiquement notre secteur d'activité et favoriser l'accès aux marchés publics aux entreprises d'économie sociale dont la Coopérative fait partie. On entend par économie sociale, l'ensemble des activités économiques réalisées à des fins sociales dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément à certains principes. Pour plus d'informations, consultez : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-27-40-1.html>

Tournoi de golf bénéfique Simon Pinchaud

Pour une deuxième année consécutive, grâce à l'initiative des coopératives de la MRC de Montmagny, aura lieu la Classique de golf Simon Painchaud qui se tiendra au Club de golf de Montmagny, le **3 juillet prochain à 13h**.

Cette activité-bénéfice, où toute la force de la coopération sera à l'honneur, permettra de réunir les coopérateurs ainsi que de nombreuses personnalités d'affaires et politiques de la MRC de Montmagny.

La formule retenue sera celle de quatre balles - meilleure balle avec un départ simultané. Tout au long du parcours, les gens auront le plaisir de découvrir les délices du terroir que proposeront les différents producteurs invités.

Cette année, l'objectif est fixé à 10 000\$. Le montant recueilli sera remis à parts égales à la Fondation Desjardins, pour l'attribution de bourses d'études et à la **Fondation Vivre à domicile** qui offre une aide financière aux personnes démunies afin de leur permettre l'accessibilité à des services d'aide à domicile.

Le comité organisateur invite l'ensemble de la population à participer à cette activité.

Pour réservation, communiquez avec **Mme Lucie Godbout au 418 248-2486**.



En bref

Site Internet

La Coopérative de services à domicile a procédé à la mise en ligne de son nouveau site Internet. Consultez le **www.coopds.com** et suivez nos activités sur **Facebook**.

Le module de demande de services est certes l'une des nouveautés les plus marquantes du site. Il permet à toute personne (client (e) ou non) de faire une demande de services en ligne. Les membres utilisateurs de la Coopérative peuvent déplacer un service prévu ou procéder à l'annulation de celui-ci. Ils peuvent aussi demander de l'information concernant leur facture ou les programmes d'aides financières.

De plus, un accès sécurisé est disponible pour les clients, les employés, les administrateurs et les partenaires. Chacun peut accéder, selon son statut, à de l'information privilégiée. Demandez votre code d'utilisateur par courriel: **adm@coopds.com** ou en composant le **418 248-2433**. Bonne découverte!



Programme d'information aux aînés (PIA)

Comment vais-je faire pour demeurer chez moi? Et si je ne peux pas, que va-t-il m'arriver?

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Montmagny-L'Islet offre un programme d'information sur le choix d'un milieu de vie.

Constitué de 6 modules de 2 à 3 heures, répartis sur plusieurs journées non successives, les thèmes abordés seront : la réflexion sur les changements liés au vieillissement, la planification budgétaire, comment choisir son milieu de vie, les aspects légaux et la sécurité à domicile.

Pour information : **1 877 948-2333**
ou **aqdrilislet@globetrotter.net**.

Merci à tous!



Votre Coopérative de services à domicile est lauréate au plus prestigieux concours québécois du domaine des affaires, du commerce et de l'entrepreneuriat, les Mercuriades 2013, dans la catégorie «Gestion proactive de la main-d'œuvre».

La Coopérative a vu ses efforts récompensés. Ce Mercure récompense une stratégie audacieuse en matière de développement de la main-d'œuvre qui permet, par exemple, de retenir et de fidéliser ses employés, d'en attirer de nouveaux et de les former, d'intégrer les nouveaux arrivants ou de planifier et préparer la relève. Bravo à toute l'équipe!

Un répit pour moi!

Le projet « **Un répit pour moi** » vise à offrir, pour les proches aidants d'ânés, un service de répit à bas coût, souple et adapté, offert par la Coopérative de services à domicile, suite à une évaluation par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS). Le service s'adresse à tous les proches aidants d'ânés, qu'ils reçoivent actuellement ou non des services de répit.

Une banque annuelle d'heures de services de répit, allant d'un minimum de 3 heures jusqu'à un maximum de 48 heures, pourra être allouée au proche aidant d'âné. La banque annuelle d'heures pourra être utilisée au choix du proche aidant d'âné. Cela pourra donc être un service de répit de jour, de soir, de nuit ou de fin de semaine. Un service de répit doit avoir un bloc minimal de 3 heures.

Sans être exclusif, le répit demandé peut prendre diverses formes comme : répit-surveillance, répit-stimulation, répit-aidant (soins domestiques, soins personnels, travaux légers). Aucune condition n'est imposée au proche aidant d'âné quant à sa présence ou non au domicile.

Le coût de ce service sera de 3 \$ l'heure, jusqu'à un maximum de 15 \$ par jour. L'APPUI CA remboursera la différence entre ce qui est assumé par le proche aidant d'âné et le coût du service de la Coopérative, après les réductions et le montant d'aide obtenu dans le cadre des divers programmes admissibles.

L'APPUI CA vise l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante, susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Pour information, communiquez avec la Coopérative de services à domicile au **418 248-2433**.

L'assurance autonomie en bref

Étant donné le vieillissement important de la population et la pandémie de maladies chroniques qui l'accompagnent, le Québec doit se doter, selon le ministre de la santé, M. Réjean Hébert, d'une assurance autonomie afin de répondre aux besoins des aînés et de leurs proches tout en contrôlant davantage les coûts inhérents aux soins et services de longue durée.

L'assurance autonomie existe en France et au Japon, notamment. Pour sa part, le Québec consacre à peine 14 % des dépenses publiques en soins de longue durée aux soins à domicile, contrairement au Danemark qui y consacre 73 %.

Le Québec doit prioriser les services à domicile en définissant une nouvelle approche qui permettrait de fournir les services, indépendamment du lieu de résidence de la personne. Pour ce faire, il faudrait créer une assurance autonomie avec la mise en place d'une *Allocation de soutien à l'autonomie* (ASA) financée par une *Caisse d'assurance pour le soutien de l'autonomie* (CASA).

Cette assurance autonomie devrait répondre à certains principes:

- L'universalité: couvrant tous les citoyens sans tenir compte de leurs ressources financières;
- La solidarité: financée publiquement à partir d'un mode de taxation spécifique;
- La capitalisation (du moins en partie): pour prévoir l'augmentation des coûts liés au vieillissement de la population dans une perspective d'équité intergénérationnelle;
- L'individualisation: allocation déterminée suite à une évaluation des besoins de la personne;
- La régionalisation: gérée au niveau local ou régional pour tenir compte du contexte;
- La neutralité: sans égard au lieu de résidence;
- Et unique: peu importe l'âge et la cause.

L'*Allocation de soutien* à l'autonomie serait un montant dont la valeur serait établie suite à l'évaluation des incapacités de la personne.

Le ministre de la santé prévoit un investissement significatif, soit 500 M\$ /année. Il souhaite que la part du budget allouée en soins de longue durée aux soins à domicile passe de 14% à 31% . Pour ce faire, un changement de la structure de financement de ces services s'impose.

Le conseil d'administration de votre Coopérative suit de près les travaux du gouvernement à cet effet. Les prochaines étapes attendues sont le dépôt du Livre blanc (*document d'information destiné à prendre une décision sur un sujet particulier*) au printemps, le projet de loi déposé à l'automne 2013 pour adoption en décembre prochain et finalement, la mise en œuvre de ce projet en avril 2014. La Coopérative informera ses membres des mesures qui seront prises et veillera à protéger leurs intérêts.

Pour mieux répondre à vos besoins

Tel que déjà précisé dans une édition précédente, la Coopérative souhaite définir une offre de services répondant aux besoins de la clientèle. À cet effet, nous nous appliquerons à développer au cours des prochains mois, des unités de travail supervisées par des «super-intervenantes» pour identifier, évaluer et répondre aux besoins de la clientèle et soutenir nos intervenantes à domicile.

Concrètement, l'ensemble de notre personnel est formé pour compléter un outil de repérage appelé **PRISMA-7** afin d'identifier les personnes en perte d'autonomie modérée à grave qui ne sont pas connues du réseau de la santé et des services sociaux. Cet outil sera utilisé auprès de la clientèle de plus de 75 ans et bénéficiant des services de la Coopérative. L'objectif de cette démarche est d'assurer à notre clientèle les services nécessaires pour maintenir leur autonomie et lui permettre de demeurer à la maison le plus longtemps possible.

En collaboration avec le CSSSML et selon les résultats du questionnaire **PRISMA-7**, nous nous assureons de vous offrir les services répondant à vos besoins et que ceux-ci soient dispensés par une équipe qualifiée. Par ailleurs, nous solliciterons la collaboration de quelques membres utilisateurs de nos services au cours des prochaines semaines pour évaluer votre satisfaction à l'égard de vos services.

Votre intervenante à domicile vous abordera à ce sujet au cours des prochaines semaines. Merci pour votre collaboration.

En bref

Une étude économique concluante !

Une étude économique démontre que pour chaque dollar investi par le Gouvernement dans nos entreprises, l'économie du Québec bénéficie d'un impact net de 5,27\$! L'argent investi dans les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) est rentable pour la société québécoise.

Cette étude démontre l'ampleur des avantages financiers et humains à supporter financièrement les EÉSAD. La valeur des activités des EÉSAD et les économies qui en découlent constituent un impact net positif et substantiel pour le Québec, soit 333 millions de dollars en 2011-2012.

\$ \$ \$

Boni de collaboration des membres

Référer, c'est payant !

En 2010, la Coopérative a implanté un boni de collaboration qui vous offre la possibilité de vous procurer des heures de services gratuites, en plus de vos heures habituelles, en nous référant un nouveau client.

La période de référence qui se termine en juin 2013 sera renouvelée du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Profitez de cette offre alléchante dès maintenant en recommandant la Coopérative à vos parents et amis!



Pour nous joindre

7, rue St-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec)
G5V 1J6

Téléphone : 418 248-2433
Messagerie : adm@coopsd.com
Site internet: www.coopsd.com

Nous sommes là pour vous ...

Nos bureaux sont ouverts du lundi
au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 00 à 16 h 30.

Les services à domicile, quant
à eux, sont disponibles 7 jours
sur 7.



COOPÉRATIVE
DE SERVICES À DOMICILE
DE LA MRC DE MONTMAGNY

*Pour des services en toute
confiance et sécurité!*

Merci

FONDATION
Rayons d'Espoir



La mission de la Fondation Rayons d'Espoir est d'améliorer la qualité de vie des différentes clientèles en provenance des établissements, des services et des programmes des CLSC et Centres d'hébergement de la MRC de Montmagny aux prises avec un problème de santé physique, mentale, cognitive ou intellectuelle et qui ne peuvent recevoir de soutien par le biais des programmes déjà existants.

L'activité «Vins et Fromages» tenue le 19 avril dernier, a permis d'amasser plus de 8 000 \$ en bénéfices!

Nous tenons à souligner la collaboration de nos précieux partenaires ayant contribué au succès de cette activité. Voici les partenaires officiels :



Et les partenaires associés :

Habitation Mgr Deschênes, Magasin Coop IGA, le Journal L'Oie Blanche, le Réseau des Caisses Desjardins de la MRC de Montmagny, la radio CIQI FM 90,3

Ville de Montmagny, Terrapex environnement, Boutique Double-Pas, Association des concessionnaires automobiles de Montmagny, Buro Plus et Iris Montmagny

Le ministre de la santé annonce l'ouverture du panier de services aux AVQ

Le ministre Réjean Hébert a confirmé très clairement qu'il souhaitait que les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) (comme notre Coopérative), élargissent leur panier de services en offrant des services d'aide à la vie quotidienne (AVQ) dès le 1er avril 2014. Il insiste sur l'importance du virage qu'il souhaite entreprendre avec son projet d'assurance autonomie et du rôle de nos entreprises. Nous savons que le soutien à domicile est une priorité pour le ministre Hébert. Il considère les EÉSAD comme des actrices de premier plan. L'assurance autonomie devrait permettre de changer la structure de financement actuelle. La qualité devra être présente dans cette nouvelle offre de services et sera primordiale pour obtenir la reconnaissance du ministre.

Bien que notre Coopérative offre déjà de tels services, nous sommes prêts à accueillir ces changements. Nous sommes dans un processus de formation de notre personnel depuis deux (2) ans et les administrateurs suivent de très près le dossier d'assurance autonomie proposé par le ministre afin de s'assurer qu'il réponde bien aux besoins de notre clientèle. Soyez assurés de notre vigilance à cet égard.